

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 08 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DFPE 21 Subvention et convention (149 940 euros) avec l'association « La Maison Kangourou » (10e) pour la création d'un multi accueil au 34A rue des Vinaigriers (10e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association « La Maison Kangourou » (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 21 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « La Maison Kangourou » ayant son siège social 10 rue de Lancry (10e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 149 940 euros est allouée à l'association « la Maison kangourou » (n° SIMPA 20597) pour la création d'un multi accueil situé 34A rue des Vinaigriers (10e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée sur le chapitre fonctionnel 904, rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019, et suivants sous réserve des décisions de financement ultérieures.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO